

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2025/207 du 27-8-2025

Applicable à partir de 1/08/2025

62 /1644 63 /1625

**Instructions comptables et statistiques; biologie clinique; 01-08-2025.**

Suite à l'adaptation de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables (dans le chapitre VIII-C) sur le site internet de l'INAMI, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

**Nouveaux pseudo-codes nomenclature :**

- \* Pseudo-codes nomenclature qui doivent être mentionnés comme prestation relative avec le code nomenclature de l'article 33 ter correspondant :

Pour le code nomenclature **594016 – 594020** :

Niveau 1 diagnostique

595313 - 595324 Analyse du statut mutationnel du gène BRAF V600 en cas de gliome

**Date d'application**

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les  prestations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> août 2025.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :